



SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

CONTEXTE

Code du travail article R. 4224-15 : Un membre du personnel reçoit la formation de secouriste nécessaire pour donner les premiers secours en cas d'urgence.

OBJECTIF

Etre capable de mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise. Et être capable d'intervenir face à une situation d'accident de travail.

CONTENU

- Situer son rôle de SST
- Situer le cadre juridique de son intervention
- Contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention
- Informer les personnes désignées dans l'entreprise, des situations dangereuses repérées
- Réaliser une protection adaptée
- Examiner la victime
- Faire alerter ou alerter
- Secourir de manière appropriée

PUBLIC

Cette formation s'adresse à tout public.

MOYENS PÉDAGOGIQUES SPÉCIFIQUES

Présentiel et travaux pratiques
Un support de formation est remis à chaque stagiaire.

ÉVALUATION

Validation selon les critères de l'INRS à l'aide de la grille de certification des compétences du SST

PRÉREQUIS

Maîtrise du français (oral et écrit).

DOCUMENTS DÉLIVRÉS SI RÉUSSITE À L'ÉVALUATION

Certificat SST avec une durée de validité de 2 ans.

NOTA

- Formation intra entreprise sur demande de 4 à 10 stagiaires par session.
- Nous consulter pour les formations utilisation défibrillateur et initiation aux premiers gestes de secours.
- Formation pouvant être réalisée dans vos locaux.

Tarifs (nous consulter)